

Evêché de Nanterre, le 7 février 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le diocèse de Nanterre a appris avec tristesse et gravité qu'un prêtre, déjà condamné par la justice civile et canonique en raison d'agressions sexuelles, et déchargé de tout ministère, a été mis en examen ce 6 février 2026 pour des faits d'une grande gravité.

Le diocèse tient à exprimer avant tout sa proximité et sa solidarité à l'égard des personnes victimes, de leurs familles et de toutes les communautés et personnes concernées.

La cellule d'écoute du diocèse est toujours à la disposition de ceux et celles qui auraient besoin de la contacter (06 81 74 23 44 - [ecoutevictim@diocese92.fr](mailto:ecoutevictim@diocese92.fr)).

Le diocèse redit sa détermination à collaborer avec la justice, conformément à la convention signée avec le Parquet et effectivement mise en œuvre, ainsi qu'à travailler avec tous les acteurs de l'Eglise en vue de la bientraitance de tous.

**Contact Presse :**

Stéphanie Tabard, délégué diocésain pour la communication  
06 61 10 69 66 - [communication@diocese92.fr](mailto:communication@diocese92.fr)